



Officials Bulletin – March 2023 Update

INTERNATIONAL WORLD AQUATICS NOMINATIONS

Congratulations to the following World Aquatics (formerly FINA) Pool and Open Water officials who have been nominated to World Aquatics for List # 22 (pool) and List # 15 (Open Water) for appointments from January 1, 2023 – December 31, 2026.

World Aquatics List #22 (Pool)

Pierre Cloutier – Referee Norma Lachance – Referee Sheila Nelson – Referee Jennifer Flowers - Starter Julie Guay – Starter Louise Leblanc – Referee – FINA TSC

World Aquatics List #15 (Open Water)

Francois Desmerais Guy Fagnan Francois Sylvain

WORLD AQUATICS COMPETITION REGULATIONS

The Competition Regulations were approved by the World Aquatics Bureau on February 21, 2023 and are in effect as of that date.

WORLD AQUATICS COMPETITION REGULATIONS 02212023

SUMMARY OF CHANGES AND UPDATES

Please find below a summary of **NEW** rule changes and updates published by World Aquatics as of February 21, 2023, and received from Aquatics Canada on March 3, 2023. Swimming Canada will update the Technical Rules and Quick Reference Infraction guides online to reflect these changes as soon as possible. **New wording is in blue text**.

I. Rules Applicable to all Aquatics Disciplines

 New section containing (in general) what was previously located in the FINA General Rules and FINA By Laws

II. Swimming Rules

3. SEEDING OF HEATS, SEMI-FINALS AND FINALS

- change to seeding for 8th place tie when using 8 lanes in 10 lane pool for events in excess of 200m
- **3.1.1.7** Wherever a ten (10) lane pool is available and equal times are established for the 8th place in the heats of events in excess of 200m and, including relay event, 800m and

SWIMMING CANADA NATATION



1500m Freestyle events, lane 0 will be used with a draw for lane 8 and lane 0. In case of three (3) equal times for 8th place, lane 9 and 0 will be used with a draw for lane 8, 9 and 0. In the event that there are more than three (3) competitors or teams having equal times for 8th place in the heats or semi-finals, a swim-off may be held.

6. BACKSTROKE

- change to rule regarding the finish in backstroke
- 6.3 Some part of the swimmer must break the surface of the water throughout the race, except that once some part of the head of the swimmer has passed the 5 metres mark immediately prior to reaching for the finish, the swimmer may be completely submerged. It is also permissible for the swimmer to be completely submerged during the turn, and for a distance of not more than 15 metres after the start and each turn. By that point the head must have broken the surface.

14. AGE GROUP RULES - SWIMMING

- Age Group Swimming Rules moved to Age Group Rules Swimming (section 14)
- NEW rules 14.1 and 14.2
- SWAG 1 moved to 14.3

15. SWIMWEAR AND WEARABLES (NEW)

- Swimsuit coverage moved to 15.1
- Rule regarding the use of devices and aids moved from 10.9 to 15.2
- Addition of wording regarding taping of digits
- **15.1** For swimming competitions, Swimsuits for men shall not extend above the navel nor below the knee. For women, the swimsuit shall not cover the neck, nor extend past the shoulder, nor below knee. The Swimsuits shall be made from textile materials.
- No swimmer shall be permitted to use or wear any device or swimsuit that may aid his/her speed, buoyancy or endurance during a competition (such as webbed gloves, flippers, fins, power bands, or adhesive substances, etc.). The use of technology and automated data collection devices is permissible for the sole purpose of collecting data. Automated devices shall not be utilised to transmit data, sounds, or signals to the swimmer and may not be used to aid their speed. Goggles may be worn. As a consequence of injury, it is permissible to tape not more than one or two fingers or toes. Any other kind of tape on the body is not permitted unless approved by World Aquatics.

16. SWIMMING FACILITIES AND EQUIPMENT (NEW)

 New section containing what was previously located in the FINA Facility Rules Sections FR 2 and FR 3





Bulletin des officiels – Mise à jour de mars 2023

NOMINATIONS INTERNATIONALES DE WORLD AQUATICS

Ces officiels de World Aquatics (anciennement FINA) en piscine et en eau libre ont été nommé à la liste #22 (piscine) et à la liste FINA #15 (eau libre) de World Aquatics pour les évènements entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2026.

Liste #22 de World Aquatics (piscine)

Pierre Cloutier – Juge-arbitre Norma Lachance – Juge-arbitre Sheila Nelson - Juge-arbitre Jennifer Flowers - Starter Julie Guay – Starter Louise Leblanc – Juge-arbitre – FINA TSC

Liste #15 de World Aquatics (eau libre)

Francois Desmerais Guy Fagnan Francois Sylvain

RÈGLES DE COMPÉTITIONS DE WORLD AQUATICS

Le Règlement des compétitions a été approuvé par le Bureau de World Aquatics le 21 février 2023 et est en vigueur à partir de cette date.

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE WORLD AQUATICS 02212023

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des changements et des mises à jour de la réglementation – en date du 21 février 2023 et reçu d'Aquatics Canada le 3 mars 2023. Natation Canada mettra à jour les règles de natation et Guide d'infraction - Référence rapide dès que possible.

Le nouveau libellé est en bleu.

I. Règles applicables à toutes les disciplines aquatiques

 Nouvelle section contenant (général) ce qui se trouvait auparavant dans les règles générales de la FINA et les règlements de la FINA.

II. Règles de natation

3. RÉPARTITION DES SÉRIES, DEMI-FINALES ET FINALES

SWIMMING CANADA NATATION



- Modification de la répartition en cas d'égalité à la 8e place lors de l'utilisation de 8 couloirs dans un bassin de 10 couloirs pour les épreuves de plus de 200 m
- 3.1.1.7 Lorsqu'un bassin de dix (10) couloirs est disponible et que des temps ex aequo sont enregistrés pour la 8e place lors des préliminaires des épreuves de plus de 200 m et, y compris les épreuves de relais, les épreuves de 800 m et de 1 500 m libre, le couloir 0 sera utilisé avec un tirage au sort pour l'affectation des couloirs 8 et 0. Dans le cas de trois (3) temps ex aequo pour la 8e place, les couloirs 9 et 0 seront utilisés avec un tirage au sort pour l'affectation des couloirs 8, 9 et 0. Dans le cas où il y a plus de trois (3) compétiteurs ou équipes ayant des temps ex aequo pour la 8e place lors des préliminaires ou des demi-finales, une épreuve de bris d'égalité peut être organisée.

6. DOS

- Modification de la règle concernant l'arrivée dans les épreuves de dos
- 6.3 Une partie du corps du nageur doit briser la surface de l'eau tout au long de la course, sauf à partir du moment où la tête du nageur a dépassé la marque des 5 mètres immédiatement avant de toucher le mur d'arrivée, le nageur peut dès lors être complètement submergé. Il est également permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance maximale de 15 mètres après le départ et chaque virage. À ce moment-là, la tête doit avoir brisé la surface.

14. RÈGLES GROUPES D'ÂGE – NATATION

- Règles de natation par groupes d'âge déplacées vers Règles groupes d'âge Natation (section 14)
- NOUVELLES règles 14.1 et 14.2
- SWAG 1 déplacé à 14.3

15. MAILLOTS DE BAIN ET ARTICLES À PORTER (NOUVEAU)

- La couverture des maillots de bain est passée à 15.1
- La règle concernant l'utilisation de technologies et de dispositifs automatisés a été déplacée de 10.9 à 15.2. Ajout d'un libellé concernant l'enregistrement des données.
- 15.1 Pour les compétitions de natation, les maillots de bain pour hommes ne doivent pas dépasser le nombril ni descendre en dessous du genou. Pour les femmes, le maillot de bain ne doit pas couvrir le cou, ni dépasser l'épaule, ni descendre sous le genou. Les maillots de bain sont fabriqués à partir de matériaux textiles.
- 15.2 Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que gants palmés, palmes, bandes élastiques, matières adhésives, etc.). L'utilisation de technologies et de dispositifs automatisés de collecte de données

SWIMMING CANADA NATATION



est autorisée dans le seul but de collecter des données. Les dispositifs automatisés ne doivent pas être utilisés pour transmettre des données, des sons ou des signaux au nageur et ne doivent pas être utilisés pour favoriser sa vitesse. Il est permis de porter des lunettes de natation. À la suite d'une blessure, il est permis d'appliquer une bande adhésive sur un ou deux doigts ou orteils au maximum. Tout autre type de bande adhésive sur le corps n'est pas autorisé, à moins qu'il ne soit approuvé par World Aquatics.

16. INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE NATATION (NOUVEAU)

 Nouvelle section contenant ce qui se trouvait auparavant dans les sections FR 2 et FR 3 du règlement des installations de la FINA.